



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E81788

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2024

ÉDITÉ LE 05/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 66461/2003B00133

Siret : 445 325 723 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5422072

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 61966141

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 61966141

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : GODARD SARL

13 RUE DU COMMANDANT GUILBAUD
85500 LES HERBIERS

Téléphone : 02 51 67 31 90

Fax :

Portable :

Site Internet : www.sarlgodard.fr

E-mail : contact@sarlgodard.fr

Responsabilité légale :

GODARD LANDRY GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/09/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	26/11/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	09/12/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	30/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LA ROCHE-SUR-YON
18 IMPASSE GASTON CHAVATTE
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.